

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 15 JUILLET 2009

\*\*\*\*\*

L'an deux mille neuf, le mercredi 15 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de FOIX, convoqué le 30 juin 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël FONDERE, Maire.

**Présents** : M. FONDERE – M. BERDEIL (arrivé à 18 h 15) – Mme DELAVERGNE – M. SENSSAC – Mme PERRAMOND – M. MELER - Mme CLAIN – M. LAGUERRE – Mmes CALAS – CORRAZE – MM. BATY - ROUMIEU – Mme PORTET – MM. AUTHIE - BOUZONVILLE.  
M. FOIS – Mme TERRE – MM. SEEL - DIMON – FABRE.

**Absents ayant donné procuration** : Melle MASSAT (à Mme CLAIN) – M. ALBA (à M. ROUMIEU) – Mme SUBRA (à M. SENSSAC) – Mme GONZALES (à M. AUTHIE) – M. NAVARRO (à M. FONDERE) – Mme FRANCO (à M. LAGUERRE) – Mme BESSOU (à M. DIMON).

**Absents** : Mme CANAL – M. RACINE.

\*\*\*\*\*

Monsieur FONDERE, ouvre la séance à 18 h 00.

Mme PORTET, nommée à l'unanimité secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 11 mai 2009 est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote : pour = unanimité

## AFFAIRES FINANCIERES

- **Décisions modificatives N° 2 budgets 2009**

Monsieur Laguerre propose d'approuver la décision modificative N° 2 du budget principal de la commune exercice 2009 qui s'équilibrent en dépenses et recettes aux montants suivants :

***Budget principal :***

- Section de fonctionnement : 0 €
- Section d'investissement : 430 000 €

Vote : pour = unanimité

Monsieur Laguerre propose d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe du service municipal de l'eau exercice 2009 qui s'équilibrent en dépenses et recettes aux montants suivants :

***Budget Régie des eaux :***

- Section de fonctionnement : 27 000,00 €
- Section d'investissement : 300 000,00 €

Vote : pour = unanimité

- **Inscription de dépenses en section d'investissement**

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'inscription en section d'investissement de dépenses d'acquisition de biens mobiliers d'une valeur inférieure à 500 € et qui revêtent un caractère de durabilité.

Vote : pour = unanimité

- **Subventions aux associations 2009**

Monsieur Meler propose, dans le cadre des crédits inscrits au budget de la commune exercice 2009, d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association support du « point d'information jeunesse de Foix » (BIJ) : 17.000 € - complément de la subvention 2009.

Vote : pour = unanimité

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de crédits inscrits au budget de la commune exercice 2009, d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Trad'Estiu pour leur participation à la journée de sensibilisation « Foix, Ville propre » : 500 €.

Vote : pour = unanimité

- **Demande de subventions - Projet « Maison inter-génération » du Courbet**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil général, de la CAF, de l'OPH 09 et de l'Europe (LEADER) pour le projet de création d'une Maison inter génération au Courbet et de présenter le dossier dans le cadre de la procédure Pays de Foix Haute Ariège.

Cout global de l'opération HT : 286.000,00 €

*Monsieur Berdeil rejoint la séance à 18 h 15.*

Vote : pour = unanimité

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de ce projet d'autoriser la signature d'un protocole d'accord avec la CAF 09 concernant les conditions d'installation du Centre Social de Foix dans les locaux de la maison inter génération.

Vote : pour = unanimité

- **Demande de subventions : Traitement eau potable**

Monsieur Berdeil propose de solliciter l'aide financière du Conseil général de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de travaux pour le traitement des sources du Prat d'Albis. Ces travaux consistent en la création d'un bâtiment et installation d'une unité de traitement.

Cout global de l'opération HT :	320 135,00 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne (50 %) :	160 067,00
Conseil général de l'Ariège (20 %) :	64 027,00
Autofinancement :	96 041,00 €

Monsieur DIMON demande si ces travaux correspondent aux montants présentés lors de la décision modificative n° 2 du budget de la Régie des eaux.

Monsieur LAGUERRE précise qu'il s'agit bien ces travaux de traitement de l'eau qui doivent être réalisés avant la fin de l'année.

Monsieur FABRE demande si la zone de captage des eaux du Prat d'Albis est suffisamment importante pour l'approvisionnement.

Monsieur BERDEIL précise que 32 points de captage sont protégés. Il précise que les travaux de traitement sont rendus nécessaires par des pollutions constatées à l'automne dernier. Les investissements à réaliser sont indispensables pour pouvoir réapprovisionner une partie de la ville avec cette eau.

Monsieur le Maire précise que cet approvisionnement doit être maintenu pour l'avenir.

Vote : pour = unanimité

- **Demande de subventions : Aménagements de la traverse de Labarre**

Madame DELAVERGNE propose de solliciter l'aide financière du Conseil général de l'Ariège pour les travaux d'aménagements de sécurité routière de la traverse de Labarre dans le cadre des travaux d'urbanisation en traversée d'agglomération.

Cout global de l'opération HT :	74 247,00 €
Conseil général de l'Ariège (30 %) :	22 274,00
Autofinancement :	51 973,00 €

Monsieur DIMON demande quelle est l'utilité réelle de tels aménagements qui vont être réalisés après de multiples études jamais abouties.

Madame DELAVERGNE précise que ces aménagements sont rendus nécessaires afin d'assurer la sécurité des habitants du hameau de Labarre. Elle ajoute que ces travaux consistent en un aménagement de la chaussée et des trottoirs accessibles ainsi qu'à la création de stationnement, les véhicules étant actuellement stationnés sur les trottoirs.

Monsieur FABRE demande si l'installation d'un radar fixe par l'Etat n'est pas un moyen suffisant de sécurisation, les investissements pourraient ainsi se porter sur la création d'un mur en terre au niveau du camping.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a eu aucune demande de l'Etat concernant l'installation d'un radar.

Monsieur DIMON considère que des investissements seraient plus utiles pour faciliter l'accès au centre du hameau.

Monsieur le Maire répond que la création d'un sens unique a été proposée aux résidents qui ont rejeté cette éventualité.

Vote : pour = 25 ; abstentions = 2 (M. DIMON – Mme BESSOU)

## AFFAIRES IMMOBILIERES

- **Servitude de survol**

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de restructuration du centre de formation des apprentis présenté par la chambre des métiers de l'Ariège, d'autoriser la signature d'une convention portant création d'une servitude de survol de la voie communale :

- Constitution d'une servitude de survol au profit de la chambre des métiers sur une largeur de 24 m au dessus de la voie communale, l'ensemble du bâtiment à l'aplomb de la voie sera au minimum d'une hauteur de 3,56 m.

Vote : pour = unanimité

Monsieur le Maire propose de demander à la chambre des métiers de l'Ariège d'intégrer dans son projet la création d'un préau couvert permettant aux apprentis fréquentant le CFA de s'abriter pendant les périodes inter classe.

Vote : pour = unanimité

- **Cession gratuite De Lima.**

Monsieur le Maire propose, suite à l'élargissement de la voie communale « chemin de Malet » de régulariser la propriété de l'emprise foncière par l'incorporation dans la voirie communale de la parcelle cadastrée section BB n° 98 d'une superficie de 102 m<sup>2</sup> propriété de M. De Lima. Cette opération, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière est dispensée d'enquête publique.

Vote : pour = unanimité

- **Acquisition Blazy**

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 17 novembre 2008 concernant l'acquisition de terrains propriété de M. Roland Blazy à Cadirac.

Compte tenu de la présence d'une servitude grevant les parcelles AZ N° 112 et 113, proposition de limiter l'acquisition projetée par la Commune aux parcelles N° AZ 595 (ex 145) d'une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> et N° AZ 146 d'une superficie de 3.328 m<sup>2</sup> pour un prix au m<sup>2</sup> inchangé (20 €).

Vote : pour = unanimité

- **Convention ONF**

Monsieur le Maire propose, dans la perspective de la construction de la station de traitement de l'eau du Prat d'Albis, d'autoriser la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à l'issue des travaux de construction du bâtiment une convention d'occupation avec l'Etat représenté par l'office national des forêts, propriétaire de l'emprise foncière située sur le territoire de la commune de Ganac (parcelle cadastrale section B n° 1293 lieu dit Pla Marty d'une superficie de 690 m<sup>2</sup> forêt domaniale du Consulat de Foix).

Vote : pour = unanimité

- **Acquisition immeuble rue du rival**

Monsieur BERDEIL propose, dans le cadre des opérations de rénovation urbaine envisagées dans le PLU et au titre de l'OPAH- RU, d'autoriser le lancement d'une procédure d'acquisition amiable ou par voie d'expropriation d'un immeuble en très mauvais état situé rue du Rival (parcelle n° 336 - superficie au sol de 142 m<sup>2</sup> sur 5 niveau, propriété de Madame Berteil) et dont la valeur estimée par le service France Domaine est de 50 000 €.

Monsieur DIMON demande si la réhabilitation du quartier va consister en des travaux de destruction ou de rénovation de bâtiments.

Monsieur BERDEIL précise que l'acquisition de l'immeuble rue du Rival s'inscrit dans un projet de reconquête du centre ville et notamment de l'ilot comprenant cette rue, la place Freychinet, la place Violet. Il ajoute que le centre ancien doit être préservé dans sa configuration et que par conséquent la réhabilitation sera privilégiée.

Monsieur ROUMIEU précise que pour un ilot, il s'agira de traiter les espaces publics et les voies, pour ce qui concerne les logements, de rechercher des opérateurs publics ou privés afin de les réhabiliter.

Monsieur DIMON relève les difficultés que posent les logements insalubres.

Vote : pour = unanimité

<b>DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – MARCHES PUBLICS</b>
---

- **DSP navette urbaine 2009 – 2011 (12)**

Madame DELAVERGNE propose, dans le cadre du rapport de présentation et des documents communiqués au Conseil Municipal, d'autoriser la signature de la convention DSP « navette urbaine » pour la période 2009 – 2011 (12) avec la société Kéolis Garonne, suite à la procédure engagée conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du CGCT.

Elle précise que le remaniement des circuits sur les territoires de Foix et Montgailhard ont entraîné une diminution du kilométrage total, de même la modification de la fréquence de desserte sur le territoire de Montgailhard (4 aller retour du lundi au vendredi et 2 aller retour le samedi) induit un changement du taux de participation de la commune de Montgailhard au financement du service.

Elle propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération locale avec la Commune de Montgailhard pour la durée de la convention de délégation de service public 2009-2011 avec possibilité de prorogation jusqu'en septembre 2012.

Monsieur FABRE fait part de sa satisfaction quant à la prise en compte des correspondances avec la SNCF et la desserte du CHIVA ainsi que de l'amélioration de l'accessibilité pour les véhicules. Il déplore cependant que les associations représentant les personnes handicapées n'aient pas été associées ainsi que l'absence de réunion de la commission accessibilité.

Monsieur le Maire précise que la commission accessibilité est désormais intercommunale et qu'il sera demandé au conseil communautaire de la réunir.

Monsieur SEEL rappelle qu'il est favorable à un service en régie et demande si une simulation en ce sens a été réalisée. Il souhaite qu'un audit du service soit réalisé.

Monsieur le Maire répond qu'une simulation a effectivement été réalisée mais qu'elle faisait apparaître un coût supérieur à une délégation de service public ainsi que de nombreuses contraintes pratiques d'organisation de ce service. Il rappelle que le contrat de délégation est prévu pour deux ans. Il propose qu'un groupe de travail spécifique travaille à cette simulation afin d'affiner le comparatif ainsi qu'à une extension aux communes voisines. Il se dit favorable à l'utilisation pour l'organisation future du service de véhicules électriques.

Monsieur DIMON constate que le coût du service est élevé au vue de la fréquentation. Il considère que les rapports d'activité du prestataire ne sont pas suffisamment complets et que pour certains quartiers le service n'est pas justifié au regard de la trop faible fréquentation.

Monsieur le Maire précise que la création de ce service est un choix politique visant à favoriser le transport collectif.

Madame DELAVERGNE ajoute que l'organisation de ce service est basé prioritairement sur le service rendu à la population.

Monsieur ROUMIEU ajoute que le projet de SCOT intègre le transport.

Vote : pour = 24 ; abstentions = 2 (M. DIMON – Mme BESSOU) ; contre = 1 (M. SEEL)

## PERSONNEL

- **Création d'emplois**

Monsieur MELER propose d'autoriser la création de deux emplois occasionnels à  $\frac{3}{4}$  temps (remplacements ponctuels dans les écoles).

Monsieur SEEL demande quelles sont les raisons qui conduisent à créer des postes occasionnels.

Monsieur MELER répond qu'il s'agit de postes de remplacements pour les écoles qui par nature ne peuvent être qu'occasionnels.

Vote : pour = unanimité

## AFFAIRES CULTURELLES

- **Convention « schéma départemental d'enseignement artistique »**

Madame CLAIN propose, suite à la réunion du groupe de travail « culture - animations » du 15 juin 2009, d'autoriser la signature avec le Conseil général de l'Ariège d'une convention de préfiguration du schéma départemental d'enseignement artistique concernant l'école municipale de musique de Foix.

Elle précise que pour ce qui concerne le fonctionnement de l'école de musique, le directeur a souhaité être déchargé de ses fonctions et qu'une nouvelle organisation se met en place pour la rentrée prochaine.

Monsieur FABRE souligne l'intérêt que peut représenter pour l'Ecole de musique l'offre de nouveaux apprentissages d'instruments.

Vote : pour = unanimité

## AFFAIRES GENERALES

- **Manifestations exceptionnelles.**

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'organisation de diverses manifestations exceptionnelles sur le domaine public :

- **Juillet – Août** : marché artisanal et fermier – mardis et mercredis (Allées de Villote).
- **Du 3 au 11 juillet** : Festival Résistance (Halle aux grains – Parvis Scène nationale)
- **Les 11 et 12 juillet** : Foire à la brocante (Allées de Villote).
- **Du 17 au 19 juillet** : Festival « Trad'Estiu » (Halle St Volusien, Halle aux grains).
- **Du 20 au 26 juillet** : Festival « Jazz à Foix » (cour école Lucien Goron).
- **Du 7 au 9 août** : Festival « Ingénieuse Afrique » (place Parmentier).
- **Du 14 au 16 août** : Marché médiéval (place Parmentier, Halle aux grains).
- **Les 15 et 16 août** : Foire à la brocante (Allées de Villote).

Vote : pour = unanimité

- **Transmission d'une autorisation d'exploiter l'énergie hydroélectrique**

Monsieur le Maire propose, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'arrêté préfectoral de 31 août 1999 relatif à l'autorisation donnée à la commune d'utiliser, jusqu'en 2029, l'énergie hydroélectrique de l'Ariège (centrale hydroélectrique du moulin de Foix), d'autoriser la transmission de l'autorisation à EDF actuel exploitant de la centrale du moulin de Foix Avenue de l'Arget jusqu'à l'échéance du contrat d'exploitation (2024), date à laquelle le bénéfice de l'autorisation reviendra à la commune.

Vote : pour = unanimité

- **Recensement de la population**

Monsieur le Maire propose, suite à la publication du décret du 13 mars 2009 authentifiant les chiffres de la population de la commune de Foix (population totale : 10 079 habitants), de faire application des règles applicables aux communes de cette strate de population et relatives :

- A la possibilité de voter le budget de la commune par fonction conformément à l'article L2312-3 du CGCT

Le conseil municipal propose de maintenir le vote par nature du budget tel qu'il est présenté actuellement.

Vote : pour = unanimité

- A la mise en conformité de la délibération du 21 mars 2008 concernant les modalités de calcul des indemnités de fonction des élus en application des articles L2123-20 et suivants du CGCT,

Monsieur FABRE rappelle la position de son groupe qui considère que les indemnités des élus doivent être diminuées au profit d'autres actions de la municipalité.

Monsieur le Maire répond que les indemnités sont versées dans le cadre de la plus stricte légalité et en raison de la disponibilité toujours croissante que ces fonctions imposent.

Vote : pour = 22 ; abstentions = 3 (M. DIMON – Mme BESSOU – M. SEEL) ; contre = 2 (M. FABRE – M. FOIS)

- A la création d'une commission consultative des services publics locaux en application des dispositions de l'article L1413-1 du CGCT (service municipal de l'eau – fourrière automobile – camping – aire d'accueil des gens du voyage – navette urbaine).

Vote : pour = unanimité

Monsieur le Maire propose de désigner les membres du conseil municipal et les représentants d'associations locales composant la commission.

Il précise que la commission est composée des représentants des associations de défense des consommateurs et d'élus.

Liste de candidats présentée en séance :

LAGUERRE Francis, SENSSAC Richard, PERRAMOND Marie-Thérèse, BERDEIL Michel, DELAVERGNE Danielle, ROUMIEU Alain, FABRE Bernard

Association de défense des consommateurs représentée au sein de la commune : ADEIC09 – AFOC – Léo Lagrange consommation - UFCFA – UDAF – INDECOSA CGT – Union des consommateurs de l'Ariège UFC.

Vote : pour = unanimité

- **Informations article L 2122-22 du CGCT**

⇒ Monsieur le Maire informe de la vente d'une case de columbarium (E N° 33) - cimetière centre ville –

⇒ Monsieur le Maire informe des marchés à procédure adaptée conclus en application des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics :

- prestation de pyrotechnie pour le feu d'artifice du 14 juillet 2009 et pour les Fêtes de Foix du vendredi 04 septembre 2009 :

**Lot 1 : Feu d'artifice du 14/07/2009 Toulouse Artifice Créations**

M. Michel MURCIA Zac de la Serres, 15 rue des Vieilles Vignes 31410 CAPENS - pour un montant global de 5 000 € TTC.

**Lot 2 : Feu d'artifice du 04/09/2009 Artifications**

M. Bernard PESANT Lissac et Mouret 46100 FIGEAC - pour un montant global de 19 734 € TTC.

- marché d'acquisition et de maintenance de matériel de reprographie - Ets RICOCH (11.565,13 € HT) .
- fourniture de plantes à massifs, d'engrais et de mise en culture des jardinières et suspensions florales - service espaces verts - fleurissement été 2009 – Ets Jardins et paysages – 7.847,67 € HT – Ets CLARAC - 3.598 € HT
- réfection du réseau de chauffage de l'école primaire du Courbet – SARL ARNAUD - 27.637,28 € HT.
- réalisation d'une procédure de révision du Plan Local d' Urbanisme – Bureau d' Etude SEBA (tranche ferme : 43.295,20 € TTC – tranche conditionnelle 1 : 4.784 € TTC – tranche conditionnelle 2 : 3.348,80 € TTC).
- conclusion d'un contrat lever topographique sur le secteur de Gariac – SELARL Jean-Sébastien RIVERE – géomètre – 1.170 € HT.
- fourniture tableau de score électronique stade d'honneur du Courbet – Sté STRAMATEL - 4 190 € HT.

- conclusion d'un contrat mission SPS nécessaire à l'aménagement des berges de l'Ariège et du stade d'eaux vives de canoë kayak de l'Ayroule – Bureau APAVE SUDEUROPE 900 € HT.
- conclusion d'un contrat mission SPS nécessaire dans le cadre des travaux VRD de l'avenue de Barcelone – CBIT Mirepoix – 2.914 € HT.

- **Candidature « ville pilote téléphonie mobile »**

Monsieur BOUZONVILLE propose, dans le cadre du Grenelle de la téléphonie mobile et du projet d'expérimentation lancée par l'association Robin des Toits avec le soutien de l'association des Maires de France et du CRIIREM, d'autoriser le dépôt de la candidature de la commune en qualité de « ville pilote téléphonie mobile ». Cette démarche tend à engager des actions auprès des opérateurs de téléphonie mobile pour parvenir à un seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques limité à 0,6V/m.

Vote : pour = unanimité

### **Questions écrites :**

Madame TERRE propose d'adopter une motion concernant l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre de Madame Claudine Louis qui est poursuivie pour « aide au séjour d'un étranger en situation irrégulière » selon l'article 622-1 du code CESEDA.

*« Le conseil municipal de la ville s'indigne que Madame Louis puisse être poursuivie pour avoir porté secours à Obaidullah SAMARI, un jeune afghan de 16 ans et demi. Il rappelle que la Convention internationale des droits de l'enfant, le code de l'action sociale et le code pénal fait obligation de venir en aide à un mineur isolé et égaré.*

*Le conseil municipal :*

- *Apporte son soutien à Madame Claudine Louis,*
- *Demande au Procureur de la république de mettre un terme à ses poursuites.*

Vote : pour = unanimité

Monsieur MELER propose d'adopter une motion de soutien au personnel de TDF et au personnel de l'URSSAF.

*« La situation dans laquelle se trouve la Société TDF est particulièrement préoccupante. La suppression de 550 postes sur 2400 qu'en compte la société a été annoncée.*

*Cette annonce serait motivée par un endettement de l'entreprise suite à la disparition progressive de la diffusion analogique au profit du numérique. Les syndicats dénoncent un plan qui répond à des impératifs financiers né de la privatisation de l'entreprise et du rachat successif de TDF par l'endettement (pratique du LBO).*

*Le syndicat CFDT de TDF s'est exprimé sur la situation de l'entreprise et les suppressions de postes envisagées dans une lettre ouverte au Président de la République.*

*Le conseil municipal, soucieux de la suppression de postes à la Société TDF et conscient que ces mesures vont à l'encontre de l'aménagement et du développement équilibré du territoire, apporte son soutien au personnel de la Société TDF ».*

Vote : pour = unanimité

*« Les syndicats représentant le personnel de l'URSSAF ont fait part de leur inquiétude quant à la disparition de l'URSSAF dans le département et la suppression de quarante deux emplois, ils dénoncent également un manque de moyens humains et technique pour assurer les missions qui leurs sont confiées.*

*Le conseil municipal s'oppose à la régionalisation des URSSAF dans la négociation du nouveau Contrat d'Objectifs et de Gestion 2010 - 2013 et apporte son soutien au personnel. »*

Vote : pour = unanimité

Monsieur MELER présente la question suivante :

*« Un groupe de gens du voyage composé d'une trentaine de caravanes s'est installé le dimanche 28 juin dernier au stade de l'Ayroule sans autorisation préalable.*

*La ville remplit ses obligations relatives à l'accueil des gens du voyage par la présence d'une aire d'accueil route de l'Herm.*

*Quels sont dans ces conditions les moyens dont dispose la commune pour faire appliquer l'arrêté municipal interdisant le stationnement des caravanes en dehors des aires aménagées ? »*

Monsieur le Maire répond qu'une première demande de quitter les lieux a été transmise à la Préfecture de l'Ariège qui n'a pas donné suite, par conséquent un recours a été engagé auprès du tribunal de grande instance. Le tribunal a rendu une ordonnance d'expulsion des gens du voyage qui ont quitté les lieux dès que la décision leur a été notifiée.

### **Question du groupe Foix 21<sup>ème</sup> siècle unis pour le changement :**

Monsieur FABRE présente la question suivante :

*« Monsieur le Maire,*

*Malgré nos avertissements et conseils, nous sommes contraints de constater que le sol de la Halle aux grains a été détérioré par de l'huile moteur. Pour mettre fin à ces nuisances, que comptez vous faire ?*

*Nous Foix 21<sup>ème</sup> siècle réitérons notre proposition d'interdire l'accès de la halle aux grains aux véhicules à moteur. Cette détérioration du patrimoine est préjudiciable aux finances de la mairie. Cela n'est pas acceptable et va à l'encontre du projet lancé par la mairie « Foix, ville propre ». »*

Monsieur le Maire précise que les véhicules qui s'installent sous la halle à l'occasion du marché ne sont pas les responsables des détériorations du revêtement car ils installent des protections sous les moteurs. Il précise que cette demande de protection leur sera réitérée. Il constate cependant que les cyclomoteurs s'installent sans autorisation et pourraient être responsables des salissures occasionnées.

### **Présentation projet piscine :**

Monsieur ROUMIEU présente le projet de parc nautique retenu par la communauté de communes du Pays de Foix.

### **L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.**

**FOIX, le 16 juillet 2009**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,